

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

Mars 2009-Janvier 2012

La période de ce rapport d'activité se clôt à quelques mois de la fin du mandat présidentiel de N.Sarkozy. La mise en œuvre de la RGPP constitue le fil rouge de la politique menée dans la Fonction Publique au cours de ce quinquennat. Si les suppressions d'emplois –non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite- en sont les aspects les plus visibles, les plus médiatisés, les réformes structurelles ont quant à elles profondément dégradé les missions de service public, les conditions de travail des agents, la qualité du service rendu aux usagers (pôle emploi et hôpitaux en sont les exemples les plus avancés). L'Éducation, de la maternelle à l'université, n'a pas été épargnée par ces logiques.

La crise bancaire, devenue crise de la dette, a servi d'alibi à des sacrifices toujours plus nombreux demandés aux seuls salariés et citoyens les plus modestes de notre pays sans que jamais la politique fiscale en faveur des plus fortunés, ou des revenus du capital, ne soit remise en cause. L'échec de cette politique est flagrant tant socialement qu'économiquement. L'unité syndicale reconstituée autour de la contestation des mesures d'austérité et contre la réforme des retraites du ministre Woerth, n'a pas permis, malgré l'ampleur des grèves et manifestations de 2009 et 2010, de faire reculer le gouvernement qui a fait le choix systématique du passage en force. L'absence de victoire syndicale significative ces dernières années, du fait de l'intransigeance idéologique du pouvoir actuel, a pesé sur l'engagement de la masse des personnels dans les actions bien que la politique menée soit largement récusee. Notre congrès académique et le congrès national, tout en réinterrogeant l'ensemble des mandats du SNES, devront traiter de l'ensemble de ces questions essentielles pour faire vivre notre syndicalisme et lui permettre de jouer pleinement son rôle de transformation sociale.

L.Chatel, nommé ministre dans les premiers mois de la période que couvre ce rapport d'activité, a engagé, contre les personnels et les usagers, des réformes qui, tout en permettant l'économie de moyens, dessinent un système éducatif dont les objectifs sont profondément redéfinis : suppression de l'année de formation pour les stagiaires, réforme du lycée, LPC et réduction drastique des moyens au collège, autonomie et mise en concurrence toujours plus grande des établissements, poursuite de la réforme du BacPro 3 ans. Sur l'ensemble de ces attaques, le SNES a eu l'objectif d'informer très largement l'ensemble de la profession : en montrant les conséquences concrètes qui en découleraient dans les établissements et en mettant aussi en évidence la cohérence de réformes qui s'attaquaient successivement aux différents segments du système éducatif. Les reculs de scolarisation, l'accentuation du tri social que nous prédisions sont aujourd'hui pointés par l'ensemble des études internationales. Le SNES a aussi organisé la mobilisation des personnels et l'on a pu observer, dans notre académie, des taux de participation particulièrement élevés lors des journées de grève et de manifestation. Si l'unité syndicale, à laquelle le SNES ne cesse de travailler, a été possible sur la question des moyens, les divergences de fond entre organisations syndicales sur l'analyse des réformes en cours n'ont pas permis d'établir un rapport de force suffisant pour empêcher leur mise en œuvre. Lorsque l'unité n'a pas été possible, le SNES (6 septembre 2010) et la FSU (10 février 2011) ont pris leurs responsabilités en appelant seuls à la grève, le succès de ces journées en a démontré la pertinence. Les mouvements en cours contre les conditions de préparation de la rentrée 2012 montrent qu'il a été possible de faire reculer le recteur sur ses projets de fermeture d'établissements et de filières. C'est la preuve que les mobilisations peuvent payer, mais c'est aussi une invitation à les poursuivre.

La période que couvre ce rapport d'activité a aussi été marquée par les élections professionnelles d'octobre 2011. L'investissement de l'ensemble de la structure syndicale a été particulièrement intense que ce soit au sein de la FSU ou au sein du SNES pour élaborer des publications, pour mener une véritable campagne de terrain dans un contexte rendu difficile du fait des modalités de vote retenues - à dessein par le ministre - pour empêcher l'expression des personnels. Le taux de participation académique a été nettement supérieur à la moyenne nationale (bien qu'en baisse) et le SNES a connu une forte progression (+ 5 points). C'est une marque de confiance importante qui nous renforce dans la responsabilité qui est la nôtre.

Enfin la période a aussi été marquée par un fort renouvellement militant au sein du SNES à tous les niveaux de l'organisation avec la volonté d'associer davantage de nouveaux militants et d'en élargir le vivier.

Il ne s'agit pas dans ce rapport d'activité académique de revenir sur l'analyse de l'ensemble de la politique gouvernementale, sur les propositions, les orientations et les actions que le SNES y a opposé, cela fait l'objet du rapport d'activité national sur lequel vous êtes aussi amenés à vous prononcer. Nous en ciblons dans les pages qui suivent les déclinaisons académiques nécessairement inscrites dans les orientations nationales.

Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **jeudi 2 février au vendredi 24 février 2012**.
Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote a lieu dans les S1, ou pour les isolés et retraités, par correspondance, directement à la section académique.

Il appartient à chaque S1 d'organiser la consultation. Les modalités ainsi que les bulletins de vote seront expédiés prochainement.

Le dépouillement se fait par établissement. Chaque S1 recevra les documents nécessaires (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement).

La récapitulation académique des résultats se fera au moment du Congrès académique sous la responsabilité de la Commission de dépouillement qu'il aura élue.

Congrès académique

**Jeudi 22
vendredi 23 mars**

Lycée Maryse Bastié

Limoges

Intervention syndicale dans les structures

Comité Technique Paritaire Académique,

Comité Technique Académique,

Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

Conseil Économique Social et Environnemental Régional.

CTPA/CTA – CAEN

Sont présentés dans ces instances les choix du Recteur sur la carte des formations et sur la répartition de la dotation académique.

Ces questions dépendent directement du budget de l'Éducation nationale : les représentants du SNES ont ainsi été confrontés à l'accélération des suppressions de postes voulue par N.Sarkozy et à la mise en œuvre au pas de charge de la très contestée réforme du lycée Chatel.

Le dialogue avec les autorités académiques est devenu, dans la période que couvre ce rapport d'activité, de plus en plus difficile, le Recteur renvoyant sans cesse au cadre budgétaire contraint. Les arguments développés par les élus du SNES ont, de façon constante, mis en évidence la nécessité de la préservation de la diversité et de la proximité de l'offre de formation, déterminantes pour les poursuites d'études des jeunes. Le succès des mobilisations initiées par le SNES et la FSU y a largement contribué (boycott, grèves, rassemblements, pétitions,...). Le SNES a défendu sections, filières et postes, menacés de suppression en lien étroit avec les sections syndicales des établissements concernés. L'inflation des HSA a marqué le pas, signe du succès des campagnes de refus initiées par le SNES. Dans le cadre du CTA nouvellement mis en place, nous siégeons au sein d'une délégation FSU confirmée (6 élus sur 10). Nous avons réussi à obtenir, lors du CTA du 11 janvier 2012, la mise au vote des propositions du recteur sur les moyens alloués à l'académie et sur la carte des formations : le vote unanime « contre » des élus des personnels a contraint le recteur à une nouvelle convocation de l'instance ainsi qu'à la proposition d'une nouvelle carte des formations revenant sur plusieurs mesures contestées, sans que soit revue pour autant le volume des retraits d'emplois de l'académie. Tout en valorisant les avancées obtenues, nous avons organisé les suites de la mobilisation.

CESER

La représentation de la FSU au CESER, actuellement assurée par le SNES, nécessite un fort investissement : pas moins de 150 réunions en trois ans...et une participation active sur de nombreux sujets : carte scolaire, formation professionnelle, université, travaux dans les lycées, orientation, avenir des jeunes en Limousin, rapport sur la place des femmes dans les lieux de décision en Limousin.

SYNDICALISATION

La période de trois ans sur laquelle porte ce rapport d'activité est marquée au plan académique par une relative stabilité du nombre de syndiqués. La décline que nous avons connue de 2003 à 2007 semble donc enrayerée. Nous ne pouvons pas pour autant nous satisfaire de ce constat.

Gagner de nouveaux adhérents, « fidéliser » les syndiqués, constituent des objectifs incontournables dont nos congrès, académiques et national, devront s'emparer et débattre en revenant sur quelques repères.

Les élections professionnelles d'octobre dernier ont confirmé le SNES dans sa position de syndicat majoritaire du second degré. Dans ces scrutins, le nombre de voix recueillies par le SNES va très au-delà de ses effectifs de syndiqués (rapport de un à deux). Il y a donc là un appui décisif pour la syndicalisation. Comment convaincre nombre de ces électeurs à la nécessité de l'adhésion, à la nécessité de l'organisation collective, à la nécessité de l'inscrire dans la durée ?

La section syndicale d'établissement (= S1) reste le niveau déterminant de la réflexion et de l'action syndicale, mais aussi le niveau pertinent de l'adhésion. Que doit-on mettre en œuvre pour renforcer et dynamiser ces sections ? Et cela d'autant plus que s'accroît l'autonomie des établissements, que pèse davantage l'intervention des chefs d'établissements dans l'exercice de nos métiers.

La recherche d'espaces et de temps pour le débat collectif, l'organisation des réunions syndicales, l'exercice du droit syndical, se heurtent de plus en plus aux contraintes professionnelles qui ne cessent de croître, aux évolutions de la « gouvernance » des établissements. Comment les dépasser ?

Enseignements

LYCÉES

La période récente a été marquée par la mise en place, dès la rentrée 2010, de la réforme Chatel des voies générale et technologique. La section académique du SNES a eu le souci d'informer très largement l'ensemble de la profession et les usagers des logiques régressives qui la sous-tendaient pour organiser la mobilisation contre sa mise en place. Publications spéciales lycées, tracts de masse, multiples réunions d'information et de débat dans les établissements, conférences de presse, ont toutes eu l'objectif de dénoncer une réforme dont les objectifs comptables étaient évidents, qui, sous couvert d'accroissement de l'autonomie des établissements, contenait en germe leur mise en concurrence, et qui mettait à mal la démocratisation de l'accès au bac via, notamment, la fragilisation de la voie technologique. Le bilan de la mise en œuvre de la réforme lors des rentrées 2010 et 2011 et les projections pour 2012 nous donnent amplement raison : réductions massives des postes, attaques contre la voie technologique, surtout

COLLÈGES

Le collège a été progressivement démantelé car il a subi la mise en place de dispositifs successifs lui faisant perdre son objectif de scolariser efficacement tous les élèves (en particulier transformations destructrices Fillon/Châtel). Enseigner le « socle », c'est introduire des différences d'accès aux apprentissages entre des élèves condamnés au minimum et ceux qui pourraient entrer dans des connaissances ambitieuses permettant une poursuite d'études. Le livret personnel de compétences, a désormais révélé toute sa dangerosité : l'empilement de compétences aux contours flous voire pédagogiquement contestables, ne rend pas compte du niveau des élèves, ne permet pas d'aider les élèves à comprendre les objectifs d'apprentissages et encore moins à remédier aux difficultés de certains. De la même manière, le PDMF, est un outil de tri visant à augmenter les flux d'élèves vers un apprentissage précoce.

Dans l'académie, le Snés s'est rendu dans les établissements pour soutenir, animer les débats sur la réforme Fillon/Châtel ; des enquêtes ont été systématiquement menées sur le LPC, l'Histoire des arts, l'apparition d'ECLAIR ou sur certaines innovations (possibles avec l'art.

industrielle, restrictions de l'offre de formations, premiers signes de reculs de la scolarisation, fragilisation des dédoublements, dégradations des conditions de travail des élèves et des enseignants... Pour autant, l'implication des collègues dans les mobilisations impulsées par le SNES, n'a pas été à la hauteur des enjeux. Que le ministre ait trouvé dans plusieurs syndicats enseignants des soutiens à sa réforme n'a pas facilité les prises de conscience et les mobilisations.

Si nous avons toujours tenu un discours d'opposition ferme et argumenté face à ce qui apparaissait comme un mauvais coup porté au développement de la scolarisation des jeunes, nous avons aussi eu la volonté, dans toutes nos publications et interventions, d'avancer des propositions pour une véritable réforme des lycées, ambitieuse pour tous les jeunes, sous tendue par l'objectif de progrès dans l'accès à des savoirs émancipateurs et à des qualifications reconnues et par celui de la formation de citoyens avertis. La bataille engagée se poursuit à tous les niveaux.

34 de la loi Fillon), comme « des classes sans notes ». La validation du LPC en 2011 a donné lieu à des échanges avec les établissements. Au final, ce sont surtout les chefs d'établissement qui ont fait en sorte de maintenir le leurre du LPC. Sa suppression, demandée désormais par plusieurs organisations, n'amènera aucune solution pour refonder le collège. La persistance d'un socle commun Fillon/Châtel détachera le collège du 2nd degré en le primarisant, alors que le Snés défend l'ancrage du collège dans le 2nd degré. Pour le Snés, le socle commun élimine de fait une réflexion sur des savoirs scolaires à rénover qui permettraient de lutter réellement contre de nouvelles formes de ségrégation sociale au sein de l'école. Le Snés défend « un apprendre à penser », objectif incontournable pour une poursuite de la démocratisation et une culture commune favorisant les dialogues interculturels.

Les responsables « collèges » des sections départementales et de la section académique ont assuré de manière constante la diffusion d'informations en direction des établissements et la collecte d'analyses de terrain, afin de nourrir les débats et l'action syndicale. Ils entendent bien poursuivre ce travail.

Retraités

Depuis 3 ans les retraités se sont retrouvés très souvent sous les projecteurs d'une actualité toujours plus inquiétante : graves remises en cause de l'accès à la retraite, délabrement du statut de pensionnés de l'état, menaces accentuées sur leur pouvoir d'achat...

Conséquence de la démographie, le nombre des retraités augmente fortement dans les métiers de l'Education et beaucoup d'entre eux, de plus en plus nombreux, renouvellent leur adhésion au syndicalisme de lutte incarné par le SNES.

Les retraités manifestent ainsi leur volonté militante de rester impliqués dans la défense de leurs métiers, de continuer à agir et de soutenir leurs collègues actifs face aux attaques constantes contre leur situation professionnelle.

Ils ont aussi la volonté d'intervenir dans un domaine qui leur est propre : la place des retraités et des personnes âgées dans la société.

L'activité syndicale des retraités s'inscrit dans un double domaine :

-participation à toutes les manifestations aux côtés des actifs, soutien matériel si besoin, aide aux futurs retraités dans la préparation de leur retraite

-implication dans les organes spécifiques, localement dans les sections du SNES : réunions départementales, académiques, de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique), de la FSU, nationalement participation aux stages, collectifs, assemblées générales. En plus ils sont présents dans les organismes publics concernant la santé : Coderpa, ARS...

Formation syndicale

Des stages de formation syndicale ont été proposés afin de traiter de questions qu'il est impératif de bien maîtriser pour mieux animer une section d'établissement. Ces stages sont aussi l'occasion d'accompagner les nouveaux militants, de confronter les points de vue, d'analyser, de réfléchir et construire l'action. Si leur mise en place nécessite un important travail militant, leur organisation est indispensable pour traiter les dossiers quotidiens parfois complexes et faire vivre l'activité syndicale. Des stages ont été organisés à l'initiative des sections départementales : en Corrèze « formation de militants » en 2009 et « fonctionnement du CA » en 2012 ; en Creuse, « S1, CA, Budget... » en 2010 ; en Haute-Vienne, « faire fonctionner un S1 et informer sur l'actualité des collègues et lycées » en 2011.

De nouvelles propositions sont à l'étude pour aborder les interrogations sur le métier, la question des TZR....

Par ailleurs le SNES a contribué avec le SNUIPP 87 à la mise en place d'un stage sur le travail enseignant sous l'égide de la FSU.

Intervention syndicale au service des collègues

CAPA

Dans une période marquée par la volonté ministérielle de remettre en cause le paritarisme, de s'affranchir de règles objectives et du barème pour promouvoir des règles de gestion au mérite, nous avons eu le souci de conjuguer, lors de toutes les CAPA, défense collective et défense individuelle. Nous sommes en effet convaincus que la meilleure défense individuelle vient de règles collectives fortes préservant l'équité et la transparence. Nous avons aussi fait le choix d'une information à la fois sur les situations individuelles mais aussi sur les enjeux politiques dans chacun des actes de gestion.

Il a fallu se battre pied à pied, dans la dernière période, contre la volonté du recteur et du ministre d'imposer une gestion au mérite au mépris des règles collectives transparentes, notamment lors de l'examen de l'accès à la hors classe des différents corps. Les discussions ont été menées à la fois en CAPA mais aussi lors des groupes de travail préparatoires. L'exemple du barème d'accès à la hors classe des certifiés et CPE est éclairant. Il est discuté et établi au niveau de l'académie, il reflète l'état du rapport de force que nous avons réussi à établir : le poids du mérite y est resté inférieur à celui de l'ancienneté, ce qui a permis que les collègues au 11ième échelon accèdent très prioritairement à l'échelle hors classe et que la grande majorité des collègues puissent voir leur pension calculée à partir des indices hors classe. Dans un contexte où les mobilisations antérieures avaient permis une augmentation des contingents de postes en hors classe, le barème a dès lors pleinement joué son rôle. Nul doute que maintien du rapport de force de l'ensemble des personnels, pugnacité et vigilance des élus continuent à s'imposer pour parer les mauvais coups à venir.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS

Les mutations inter comme intra académiques continuent à mobiliser les élus académiques du SNES de novembre à août : informations en amont (réunions dans les 3 départements, publications, permanences), travail de vérification des barèmes, discussions sur le barème intra, vérification et amélioration du projet de mouvement de l'administration. La période a été marquée par une offensive ministérielle grave contre le paritarisme visant à vider les instances de leur contenu. Sur injonction du ministre, à partir du mouvement 2009, le recteur a fait le choix de divulguer le projet de mutations avant même sa communication aux élus des personnels. Nous avons néanmoins pu poursuivre notre travail de vérification et de propositions d'amélioration en faisant la démonstration que la communication d'un projet de résultats aux intéressés, avant la tenue des instances, était contreproductive à la fois pour les personnels destinataires d'une information comme pour les services du rectorat et nuisait à un travail serein lors des instances. Nous sommes néanmoins parvenus à imposer à l'administration rectorale de garder aux commissions leur capacité d'étude et d'amélioration du projet de mouvement. Par l'envoi de courriers postaux et électroniques, de SMS et par téléphone, nous avons pu accompagner les demandeurs de mutation de bout en bout. Il reste qu'obtenir une mutation conforme à ses souhaits a trop souvent été hypothéqué par les retraits massifs d'emplois que notre académie a subis du fait de l'application du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Mutations difficiles, multiplications des compléments de service, la période qui s'est écoulée a conduit à de sévères dégradations des conditions d'emplois d'un nombre toujours plus important de collègues.



Métier

Suppressions de postes, augmentation des compléments de service, heures supplémentaires imposées, effectifs pléthoriques participent de la longue dégradation de nos conditions de travail. Elles sont aggravées ces dernières années par les prescriptions toujours plus nombreuses qui pèsent sur nos métiers, par l'empilement incessant de nouvelles tâches. La mise en place au pas de charge de réformes contestées, régressives, qui abandonnent l'objectif de réussite pour tous nos élèves et organisent l'éviction précoce d'une part d'entre eux, fait perdre sens à nos missions. Face à la réalité d'un travail qui devient empêché, le SNES n'a cessé d'alerter la profession sur la cohérence de l'ensemble de la politique éducative menée par X.Darcos puis par L.Chatel : suppressions de moyens, transformations des missions, réformes du collège ou du lycée, ces agressions sont indissociables les unes des autres. Le projet Chatel visant à la modification de notre évaluation relève de cette cohérence, il s'agit donc d'en obtenir le retrait. Cette modification si elle intervenait, ne pourrait qu'accroître les difficultés et accentuer les tensions dans les établissements. Nul n'est dupe, et voit bien ce que se joue là : une attaque de nos statuts et donc de notre temps de travail, de nos missions, en plusieurs temps. L'organisation d'un stage sur la question de la difficulté du travail enseignant a constitué une première approche de ces questions. Nous devons reprendre la main sur l'ensemble des aspects de notre travail, la reconquête d'espaces de démocratie sur nos lieux de travail, la réflexion collective dans le cadre syndical sont des leviers essentiels de cette démarche.



TZR

La pérennité de l'établissement de rattachement administratif et le défraiement des TZR affectés à l'année dès la rentrée 2010, tout comme le maintien de la consultation des élus en juillet et août pour les phases d'ajustement, sont les fruits de l'opiniâtreté du SNES. Les suppressions d'emplois mettent plusieurs disciplines en tension pour assurer les remplacements. Les TZR en paient le prix fort et la circulaire de 2006 limitant leur rayon d'intervention est de plus en plus contournée. Le SNES s'emploie à la redynamisation du collectif TZR qui est une nécessité pour permettre à ces personnels de retrouver des conditions d'exercice dans lesquelles leurs fonctions et leurs qualifications soient pleinement reconnues.

AED

La section académique du SNES académique poursuit son engagement en faveur d'une réelle amélioration des conditions de travail des AED et à un retour à un statut amélioré de Mi/Se pour les personnels exerçant des missions de surveillance dans les établissements. Bulletins académiques spécifiques et réunions d'information départementales ont constitué une part de l'action du SNES ces dernières années. Le SNES a aussi dû intervenir à de multiples reprises dans les établissements ou au rectorat pour faire rétablir les droits bafoués de certains AED (service, droit à congé, droit de grève, internat,...) L'autorisation d'absence accordée de droit au AED, à compter de la rentrée 2010, en cas de présentation d'un examen, obtenue du ministère par le SNES et la FSU ont permis de mettre fin à certains abus de chef d'établissement. Cette avancée doit nous encourager à poursuivre. Les idées du SNES et son activité ont été largement validées lors du scrutin d'octobre 2011 et cependant le collectif AED du SNES peine à se renouveler malgré l'énergie des militants qui participent à son animation. La faible durée du contrat, le poids de la hiérarchie, l'impression de n'être que de passage dans cette fonction, expliquent sans doute ce modeste engagement. Le SNES a engagé un travail de formation syndicale à destination de nouveaux militants et d'élus AED en janvier 2012 au s4. Ce travail sera poursuivi au plan académique.

Stagiaires

La période qui s'est écoulée a été caractérisée par la mise en œuvre d'une réforme de la formation des maîtres contestée par tous puisqu'elle a eu comme conséquence la plus visible la suppression d'une véritable année de formation et la mise sur le terrain à temps plein des stagiaires. La condamnation par la profession d'une telle régression a été forte et la campagne d'engagement au refus d'être tuteur a largement mobilisé nos collègues dans l'académie. Nous avons eu le souci, parallèlement à cette campagne, d'expliquer, notamment en direction des stagiaires, ce qui justifiait un tel refus : la condamnation d'un choix éminemment nocif pour le métier, son avenir ainsi que son attractivité. Nous avons appelé, dans le même temps, l'ensemble des sections d'établissements, à assurer une solidarité professionnelle forte en direction des stagiaires. S'agissant de l'accueil des étudiants en master, nous avons appelé les établissements à refuser tout accueil pouvant conduire à la mise en responsabilité d'étudiants seuls dans la classe. Dans une période marquée par des difficultés à faire assurer tous les remplacements, du fait des suppressions massives d'emplois, le risque que les étudiants master soient utilisés comme moyen de remplacement est en effet loin d'être négligeable. Nous avons dénoncé avec obstination les conditions de l'année de stage dans toutes les instances où nous le pouvions : sans avoir obtenu le retour à des conditions de stage satisfaisantes, nous avons toutefois obtenu que les stagiaires de notre académie ne soient pas mis à temps plein dès la rentrée mais bénéficient de quelques périodes (notamment en début d'année scolaire) de service allégé

S'agissant des contacts avec les stagiaires et de leur syndicalisation nous avons incontestablement rencontré des difficultés : temps de formation réduit, disparition des regroupements à l'IUFM, multiplicité des lieux de formation, affectations parfois très éloignées de Limoges n'ont pas permis que nous les rencontrions régulièrement comme c'était le cas antérieurement lors d'une permanence hebdomadaire à l'IUFM. Nous avons toutefois mis en place évaluation et enquête pour mesurer précisément leurs conditions de travail et nous avons organisé des rencontres plus ponctuelles pour les informer à différents moments clés de l'année, notamment lors du dépôt des demandes de mutation inter comme intra. Il est vital de mener une réflexion et de concevoir des outils pour mieux impliquer les S1 dans l'accueil syndical et le suivi des stagiaires.

Non titulaires

Le réemploi des enseignants, CPE et COPsy non-titulaires, l'arrêt du recours à la vacance, la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne, ont continué d'être des revendications fortement portées par le SNES et la FSU. Contraint de reconnaître la situation intenable des centaines de milliers de précaires des trois fonctions publiques, le Gouvernement a dû ouvrir le dialogue avec les organisations syndicales sur la résorption de la précarité. Le projet de loi soumis en juin 2011 à la discussion, bien que comportant des avancées, écartait un trop grand nombre de non titulaires d'une possibilité de titularisation rapide. La FSU n'a pas signé le protocole d'accord et continue à intervenir pour obtenir des améliorations ; ainsi les conditions d'interruptions de contrat ont été assouplies dans l'objectif du processus de CDIisation. Le SNES continue d'intervenir auprès des parlementaires, mais la discussion du projet de loi, en procédure accélérée au Parlement, ne permettra sans doute pas d'obtenir toutes les garanties nécessaires à la nécessaire vague de titularisation...

Pour rompre l'isolement dont sont victimes nos collègues, la création d'un collectif FSU de non-titulaires a été impulsée dans l'académie, il doit maintenant vivre et faire entendre l'exigence d'une véritable amélioration des conditions d'emploi et d'exercice de nos collègues non titulaires. Sans attendre le vote de la loi sur la résorption de la précarité, qui pourrait intervenir avant la fin de la session parlementaire, nous avons organisé le recensement des collègues pouvant prétendre à une amélioration de leur situation, et nous avons obtenu de l'administration la tenue d'une CCP sur cette question dès que la loi sera promulguée. S'agissant de la tenue des CCP relatives aux propositions d'emplois, nous nous attachons à préparer collectivement -SNES, SNEP, SNUEP- nos interventions et la défense des collègues.

Nous avons largement dénoncé l'organisation désastreuse des élections professionnelles qui a exclu de fait de nombreux non titulaires puisqu'ils ne figuraient pas sur les listes électorales.

BILAN FINANCIER 2008-2011 – SNES LIMOGES

Durant les trois années couvrant la période 2008/2011, l'effectif des adhérents du SNES est resté stable au plan académique (entre 910 et 920 syndiqués).

Grâce à des recettes stables (provenant uniquement des cotisations) et à des dépenses maîtrisées, les équilibres financiers sont conservés pour les trois derniers exercices.

Les comptes du S3 dégagent des excédents respectifs d'environ 13 100 €, 10 000 € et 14 600 € pour respectivement 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011.

Ces trois années d'exercice sont ponctuées d'un certain nombre de changements au niveau de la section académique, qu'il faut intégrer pour la bonne compréhension des tableaux qui suivent :

- une modification de la comptabilisation des cotisations versées au S4 au 1er janvier 2009, d'où les écarts importants qui peuvent être constatés dans la partie « produit » ;
- l'achat du 2ème local du rez-de-chaussée au 40 avenue Saint Surin en mai 2009, ce qui, compte tenu des frais de notaire, a fait des frais liés aux locaux le 2ème poste de dépenses sur 2008-2009 ;
- le départ volontaire de la secrétaire, au 31 décembre 2009, et son non-remplacement. La masse salariale ainsi que les charges sociales ont donc considérablement diminué au cours des trois années puisque nous n'avons plus désormais qu'une seule salariée (3 heures par semaine).
- Au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011, vu le peu de dépenses auxquelles ils ont à faire face, les S2 Creuse et Corrèze ainsi que le S1 de retraités de la Haute-Vienne ont choisi de fermer leurs comptes afin d'éviter d'avoir à tenir une comptabilité (ce que la loi sur la transparence financière des organisations syndicales impose). C'est donc le S3 qui répond à leurs besoins éventuels.
- L'achat de nouveau matériel performant (photocopieur couleur, plieuse, nouveaux ordinateurs) depuis le départ de la secrétaire afin de gagner du temps dans l'accomplissement des tâches répétitives. Ces investissements expliquent que l'excédent sur 2010/2011 ne soit pas plus élevé.

Le S3 dispose de fonds de réserve permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier dans la mesure où l'effectif des syndiqués reste stable.

Ci-dessous figurent le compte de résultat des trois derniers exercices ainsi qu'un tableau plus détaillé donnant la répartition, en pourcentage, des dépenses du S3, les différents comptes ayant été regroupés en rubriques plus vastes.

| COMPTE DE RÉSULTAT DES EXERCICES 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 | | | | |
|--|---|-------------------|------------------|------------------|
| Exercices | | 2008/2009 | 2009/2010 | 2010/2011 |
| PRODUITS | Ventes diverses | -521,00 | -84,00 | 753,00 |
| | Total des cotisations | 166 277,69 | 60 172,93 | 61 668,76 |
| | Produits nets | 165 756,69 | 60 088,93 | 62 421,76 |
| | Subventions du S4 | 36 280,00 | 7 400,00 | 5 400,00 |
| | Total des produits (I) | 202 036,69 | 67 488,93 | 67 821,76 |
| CHARGES | Achats de matières premières et autres approvisionnements | 1 196,13 | 292,50 | 0,00 |
| | Autres achats et charges externes | 169 446,18 | 43 422,51 | 41 859,64 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 1 078,00 | 2 172,61 | 2 793,06 |
| | Salaires et traitements | 11 516,61 | 5 542,90 | 1 564,73 |
| | Charges sociales | 4 345,40 | 2 553,88 | 610,06 |
| | Dotations aux amortissements sur immobilisation | 5 186,26 | 5 181,75 | 6 751,75 |
| | Total des charges (II) | 192 768,58 | 59 166,15 | 53 579,24 |
| 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | 9 268,11 | 8 322,78 | 14 242,52 |
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (III) (Intérêts et produits assimilés) | | 3 856,20 | 93,70 | 244,88 |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III) | | 13 124,31 | 8 416,48 | 14 487,40 |
| 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (Produits exceptionnels sur opérations de gestion) (IV) | | 0,03 | 1 440,08 | 95,38 |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + IV) | | 205 892,92 | 69 022,71 | 68 162,02 |
| TOTAL DES CHARGES (II) | | 192 768,58 | 59 166,15 | 53 579,31 |
| 5 - EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges) | | 13 124,34 | 9 856,56 | 14 582,78 |

| REPARTITION DES DEPENSES POUR LES EXERCICES 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 | | | | | |
|--|-------|---------------------------------------|-------|---------------------------------------|-------|
| Exercice 2008-2009 | | Exercice 2009-2010 | | Exercice 2010-2011 | |
| Rubrique | % | Rubrique | % | Rubrique | % |
| Cotisations reversées au S4 | 56,4% | Cotisations reversées au S4 | 64,8% | Cotisations reversées au S4 | 66,8% |
| Frais de local | 10,3% | Communication (routage, téléphone...) | 7,9% | Frais de local | 7,5% |
| Salaires et charges sociales | 9,2% | Frais de local | 7,5% | Communication (routage, téléphone...) | 7,4% |
| Communication (routage, téléphone...) | 8,2% | Salaires et charges sociales | 5,8% | Papier, enveloppes, fournitures | 6,2% |
| Frais militants, manifestations | 5,0% | Frais militants, manifestations | 3,6% | Matériel informatique | 4,8% |
| Papier, enveloppes, fournitures | 3,7% | Papier, enveloppes, fournitures | 3,5% | Frais militants, manifestations | 3,1% |
| Petit matériel | 3,5% | Matériel informatique | 2,9% | Petit matériel | 2,1% |
| Matériel informatique | 2,0% | Petit matériel | 2,9% | Salaires et charges sociales | 1,3% |
| Abonnements presse | 0,7% | Abonnements presse | 0,6% | Abonnements presse | 0,6% |
| Frais bancaires | 0,6% | Frais bancaires | 0,5% | Frais bancaires | 0,2% |
| Aide aux S2 | 0,4% | | | | |